

Numéro du projet :

**Appui en conseil agricole et mise en place des écoles aux
champs dans les bassins hydrauliques du Sebou, Tensift et du
Guir Ziz Rhériss**

18.2115.6-001.00

0.	Liste des abréviations.....	3
1.	Contexte Général	4
1.1.	Projet Résilience Rurale	4
1.2.	Activités du projet RR déjà réalisées.....	5
1.3.	Contexte des ressources hydriques au Maroc	6
1.4.	Contexte du secteur agricole au Maroc.....	7
1.5.	L'agriculture intelligente face au climat	9
1.6.	Gestion participative dans le contexte du domaine de la gestion des ressources en eau	10
1.7.	Problèmes clés.....	11
1.8.	Zones d'actions.....	11
a)	Sebou.....	11
b)	Tensift.....	12
c)	Guir Ziz Rheriss.....	12
2.	Tâches à accomplir par le contractant	13
2.1.	Lot de travail 1 : Conseil agricole	13
2.2.	Lot de travail 2 : Ecole au champ et mise en place des jardins de démonstrations	17
2.2.1.	Objectifs et thèmes centraux des jardins de démonstration.....	17
2.2.2.	Identification et mise à disposition du matériel nécessaire pour les démonstrations	18
2.2.3.	Préparation des parcelles et des dispositifs expérimentaux	18
2.2.4.	Animation et facilitation des séances de formation.....	18
2.2.5.	Suivi de l'apprentissage et évaluation de l'école au champ.....	19
2.2.6.	Documentation du processus de formation de l'école au champ.....	20
3.	Conception technique et méthodologique	22
3.1.	Stratégie (point 1.1 du schéma d'évaluation)	22
3.2.	Coopération (point 1.2 du schéma d'évaluation)	23
3.3.	Structure de pilotage (point 1.3 du schéma d'évaluation)	23
3.4.	Processus (point 1.4 du schéma d'évaluation).....	24
3.5.	Apprentissage et innovation (point 1.5 du schéma d'évaluation)	24
3.6.	Système de gestion de projet du prestataire (point 1.6 du schéma d'évaluation).....	25
4.	Concept du personnel	26
4.1.	Nombre d'experts :	26
2.	Déroulement et durée de l'intervention du prestataire.....	38



5.	Evaluation de la prestation.....	40
6.	Modèle pour le tableau de calcul de votre offre financière	41
3.	Annexes	42



0. Liste des abréviations

ABH	Agence de Bassin Hydraulique
ABHT	Agence du Bassin Hydraulique du Tensift
ABHS	Agence du Bassin Hydraulique du Sebou
ABHGZR	Agence du Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rheriss
GIRE	Gestion intégrée des Ressources en Eau
DGH	Direction Générale de l'Hydraulique
DRPE	Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau
RR	Résilience Rurale
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
FAO	Food and Agriculture Organisation

1. Contexte Général

1.1. Projet Résilience Rurale

Le projet Maroco-allemand « Résilience rurale - Gestion des ressources en eau pour la réduction de la pauvreté et le renforcement de la résilience » (RR) contribue simultanément, à travers une gestion rationnelle des ressources en eau, à deux objectifs du gouvernement marocain et de la coopération allemande : (i) le renforcement de la résilience dans le contexte du changement climatique et (ii) l'optimisation de l'économie rurale en vue d'accroître les revenus et améliorer les conditions de vie des populations rurales.

Les agences d'exécution du programme sont la Direction Générale de l'Hydraulique relevant du Ministère de l'Équipement et de l'Eau ainsi que les 3 Agences de Bassins Hydrauliques du Tensift, du Sebou et du Guir-Ziz- Rheriss.

RR est axé sur les thématiques suivantes :

1. Renforcement des compétences et accompagnement des populations rurales pour l'identification et la mise en œuvre de pratiques résilientes face à la variabilité des ressources en eau ;
2. Appui à la planification et à la gestion décentralisée et participative axée sur l'amélioration de la résilience face à la pauvreté et à la variabilité des ressources en eau ;
3. Renforcement de la coordination et du dialogue interministériel dans le domaine de la résilience face à la variabilité des ressources en eau.

L'objectif du projet RR est formulé comme suit : La résilience de la population rurale face à la variabilité des ressources en eau est renforcée. Les activités du projet au niveau local seront exécutées dans neuf zones d'intervention réparties dans les bassins du Tensift, du Sebou et du Guir-Ziz-Rhéris.

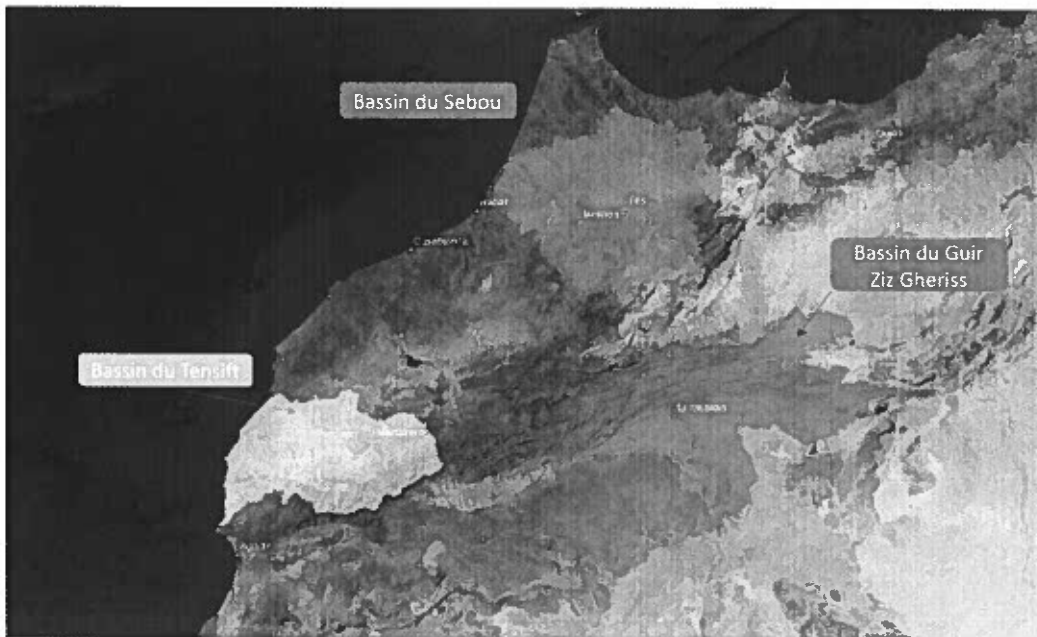


Figure 1: Zone d'action du projet RR

1.2. Activités du projet RR déjà réalisées

- a. Dans le cadre de ce projet, une prestation a été réalisée dans l'objectif d'identifier les zones d'action du projet sur la base de critères bien définis et en parfaite concertation avec les différents partenaires sectoriels
- b. De Réaliser des fiches techniques détaillées pour les zones identifiées détaillant les particularités et les problèmes majeurs qui peuvent être adressés par le projet
- c. De dresser une base de données – premier jet (qui sera complétée le long du projet) de mesures et de bonnes pratiques agricoles identifiées pour dissémination, test ou mise à l'échelle
- d. De Proposer une méthodologie de suivi et d'évaluation de la productivité économique de l'eau adaptée pour une petite échelle au niveau des zones rurales du Maroc

Les livrables de cette étude seront remis au prestataire au lancement de la prestation. Le prestataire est bien prié de les utiliser comme base pour la mise en œuvre de sa prestation

Aussi, et toujours dans le cadre du projet, une étude est en cours de réalisation actuellement avec l'objectif de :

- a. Mener un benchmark des expériences agricoles et de l'efficience des usages des ressources en eau disponibles,
- b. Faire un recensement des mécanismes d'aides, d'assurances et de protection sociale existants.

Les livrables de cette étude seront mis à la disposition du prestataire au démarrage de cette prestation

Des échanges avec les prestataires des deux études susmentionnées peuvent être facilités par l'équipe du projet si nécessaire.

Dans son offre technique le prestataire doit expliquer comment tenir compte de l'impact du changement climatique dans le conseil agricole au niveau des zones d'action du projet

1.3. Contexte des ressources hydriques au Maroc

Le secteur de l'eau marocain se caractérise par une diminution des ressources en eaux souterraines et en eaux de surface ainsi que par des précipitations présentant de grandes disparités temporelles et spatiales. Les effets du changement climatique exacerbent déjà la pénurie d'eau¹. « La diminution des précipitations est estimée à plus de 20% entre 1961 et 2005. La moyenne des projections des différents modèles climatiques indique que cette tendance à l'aridification va se poursuivre. Les rendements de l'agriculture non-irriguée seront affectés négativement, avec un déclin qui pourrait dépasser 40 % dans certaines régions pour le blé et l'orge. »² Les contributions du Maroc à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) prévoient que d'ici 2050, certains bassins versants seront en dessous du seuil de rareté de l'eau (moins de 500 m³ d'eau par an et par personne). La disponibilité de l'eau a diminué de 3 500 m³/an / personne en 1960 à 645 m³ en 2015 (état de la pénurie d'eau selon la FAO). En raison d'une population croissante, de l'expansion de l'agriculture d'irrigation et d'une industrie touristique croissante dans les zones urbaines, la demande en eau augmente massivement.

Le changement climatique est déjà hautement senti par les petits agriculteurs en particulier qui sont à la quête de solutions innovantes ou traditionnelles pour préserver voire améliorer leurs pratiques agricoles.

Entre 03/2021 et 11/2021, le projet RR a fait appel à un expert dans le domaine de la gestion des connaissances et de la numérisation. Dans le cadre de plusieurs ateliers, des thèmes relatifs aux possibilités de conseil agricole numérique et à un Géoportail ont été abordés. Un atelier virtuel a été organisé sur le thème de la numérisation dans l'agriculture et de l'utilisation des outils et des plateformes existants. Lors de cet atelier, le paysage des technologies dédiées au conseil agricole au Maroc a été présenté, et différents types d'approches et de technologies ont été listées en fonction de leur potentiel. Les résultats sont documentés dans un rapport qui sera mis à disposition du prestataire au lancement de la prestation. Les résultats de ces études constitueront une base pour le contractant.

Des sources de données³ sur les risques climatiques et d'autres études sur l'impact du changement climatique au Maroc sont disponibles (cf. annexes 1 à 4).

¹ Climate Risk Profile: Morocco (2021): The World Bank Group. URL: https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-02/15725-WB_Morocco%20Country%20Profile-WEB.pdf

² WOILLEZ, M.-N. (2019), "Revue de littérature sur le changement climatique au Maroc : observations, projections et impacts", Papiers de Recherche AFD, n° 2019-108, Juillet. URL : <https://www.afd.fr/sites/afd/files/2019-07-12-06-43/Changement%20climatique%20au%20Maroc.pdf>

³<https://thinkhazard.org/en/report/147333-morocco-marrakech-tensift-al-haouz>, https://www.wri.org/applications/aqueduct/water-risk-atlas/#/?advanced=false&basemap=hydro&geoStore=a4d3189dfcc5592c436588be98b9dd89&indicator=w_awr_def_tot_cat&lat=31.765537409484374&lng=-37.88085937500001&mapMode=analysis&month=1&opacity=0.5&ponderation=DEF&predefined=false&projection=absolute&scenario=optimistic&scope=baseline&timeScale=annual&year=baseline&zoom=4

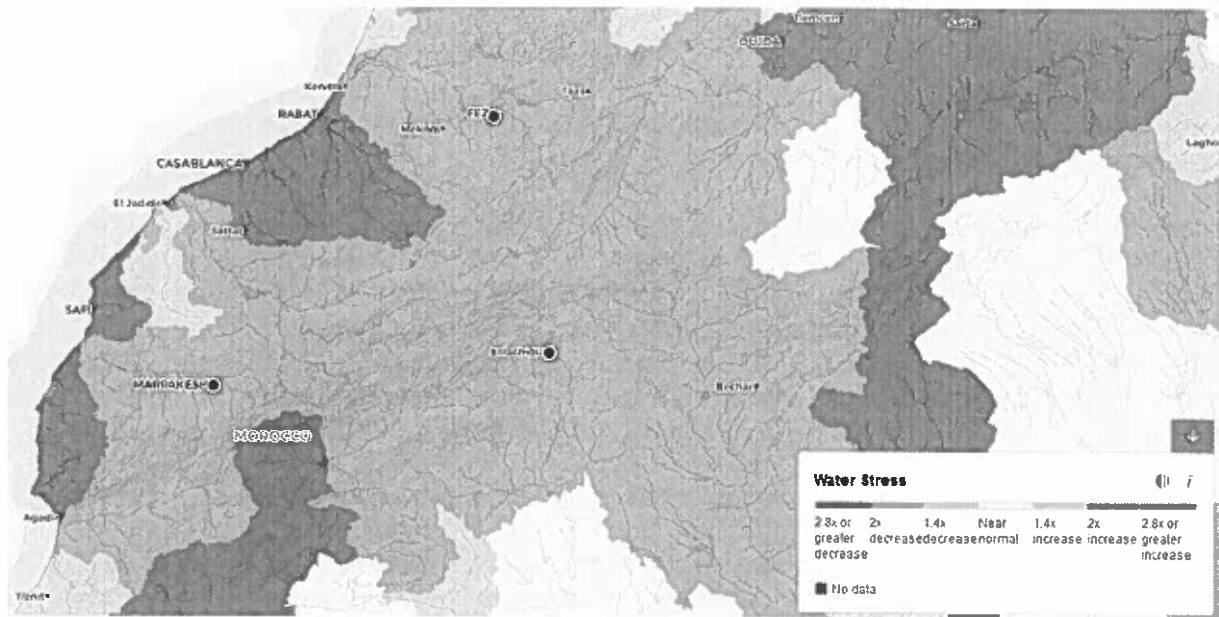


Figure 2 : Stress hydrique en 2040 par rapport au scénario de base (1950-2010), Scénario : Business-as-usual (SSP2 RCP8.5), Water Risk Atlas. World Resources Institute. Méthodologie : <https://files.wri.org/d8/s3fs-public/aqueduct-water-stress-projections-technical-note.pdf>

1.4. Contexte du secteur agricole au Maroc

Le Maroc est un pays agricole - environ deux tiers des terres du pays sont utilisées pour l'agriculture, dont 18% (8 millions d'hectares) sont des terres arables. De 2010 à 2019, le Plan Maroc Vert (PMV) a déterminé l'orientation du développement agricole en tant que stratégie agricole de l'Etat avec environ 11 milliards d'euros.

En février 2020, la nouvelle stratégie Génération Green a été lancée en vue de capitaliser les réussites du PMV et aussi de répondre à des défis et enseignements de ce plan. Cette nouvelle stratégie qui s'étale jusqu'en 2030 a pour principaux objectifs de doubler la part du secteur agricole dans le PIB, notamment en développant l'agriculture biologique, en augmentant encore les exportations agricoles, en renforçant la valeur ajoutée et en donnant une grande importance à l'amélioration des conditions de vie des petits agriculteurs

Le changement climatique rend la gestion de l'eau et des sols dans l'agriculture de plus en plus complexe. Le grand défi consiste à augmenter la production en quantité et en qualité tout en préservant les ressources naturelles et en utilisant moins d'eau. Les techniques de semis direct sont l'un des moyens pour relever ce défi⁴. Malgré des résultats prometteurs, la diffusion des techniques de semis direct reste actuellement relativement limitée.

En général, on observe une faible volonté de changement dans l'agriculture pluviale, qui est souvent accompagnée par un manque de capacité d'investissement. Pour toute réussite à

⁴https://qcat.wocat.net/en/wocat/approaches/view/approaches_2355/,
https://qcat.wocat.net/en/wocat/technologies/view/technologies_1253/,
https://qcat.wocat.net/en/wocat/technologies/view/technologies_1039/,
https://qcat.wocat.net/en/unccd/view/unccd_305/

long terme d'une exploitation agricole, la collecte de l'eau et la conservation des sols sont nécessaires. Bien qu'une grande zone (un bassin versant par exemple) soumise à des mesures contiguës de collecte de l'eau et de conservation du sol donne les meilleurs résultats, les exploitations et les agriculteurs individuels peuvent utiliser diverses techniques adaptées à leur propre exploitation^{5,6}.

Dans le contexte semi-aride du Maroc, l'irrigation constitue depuis longtemps un élément très important des moyens de subsistance ruraux et représente aujourd'hui 50% de la valeur ajoutée agricole. Depuis 2008 avec le Plan Maroc Vert et surtout depuis 2011 avec une volonté politique d'offrir des moyens de subsistance, l'agriculture est de nouveau à l'ordre du jour avec une éthique de " modernisation " et des objectifs d'intensification et d'expansion. Ces plans dépendent fortement des ressources en eau qui sont déjà menacées en raison de la combinaison de la croissance de la demande et de la rareté croissante de la ressource.

De nombreux espoirs sont placés dans l'irrigation au goutte-à-goutte. Cependant, contrairement à la croyance commune, qui voit dans l'irrigation au goutte-à-goutte une technologie permettant d'économiser l'eau, sa mise en œuvre et les pratiques et stratégies locales entraînent, en moyenne, un plus grand épuisement des eaux (souterraines). Au niveau microéconomique, l'irrigation au goutte-à-goutte peut apporter des avantages substantiels aux agriculteurs, en leur permettant de se tourner vers des cultures à plus forte valeur ajoutée, d'augmenter la surface irriguée, d'obtenir des rendements plus élevés et d'augmenter leurs revenus. Mais l'inconvénient de ce processus est que ces avantages privés surviennent parallèlement à un énorme coût social et environnemental : la consommation de plus par évapotranspiration qui entraîne un taux accru d'épuisement des aquifères. Si l'approvisionnement en eau de surface est maintenu, voire réduit, d'une part, alors que la consommation d'eau est accrue par l'intensification/expansion d'autre part, la différence ne peut provenir que de la réduction des flux de retour (vers les rivières ou, principalement, vers les aquifères). Les avantages actuels ne sont pas progressifs, et seront compensés par une

⁵ <http://www.rainfoundation.org/wp-content/uploads/2017/10/Soil-conservation-and-water-harvesting.pdf>

⁶ <https://www.transformingfoodsystems.com/index.html>,
<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1462901119305209?via%3Dihub>

réduction de la production à l'avenir. Se concentrer sur l'efficacité au niveau de la parcelle ne démontre pas jusque-là des résultats satisfaisants / concluants.

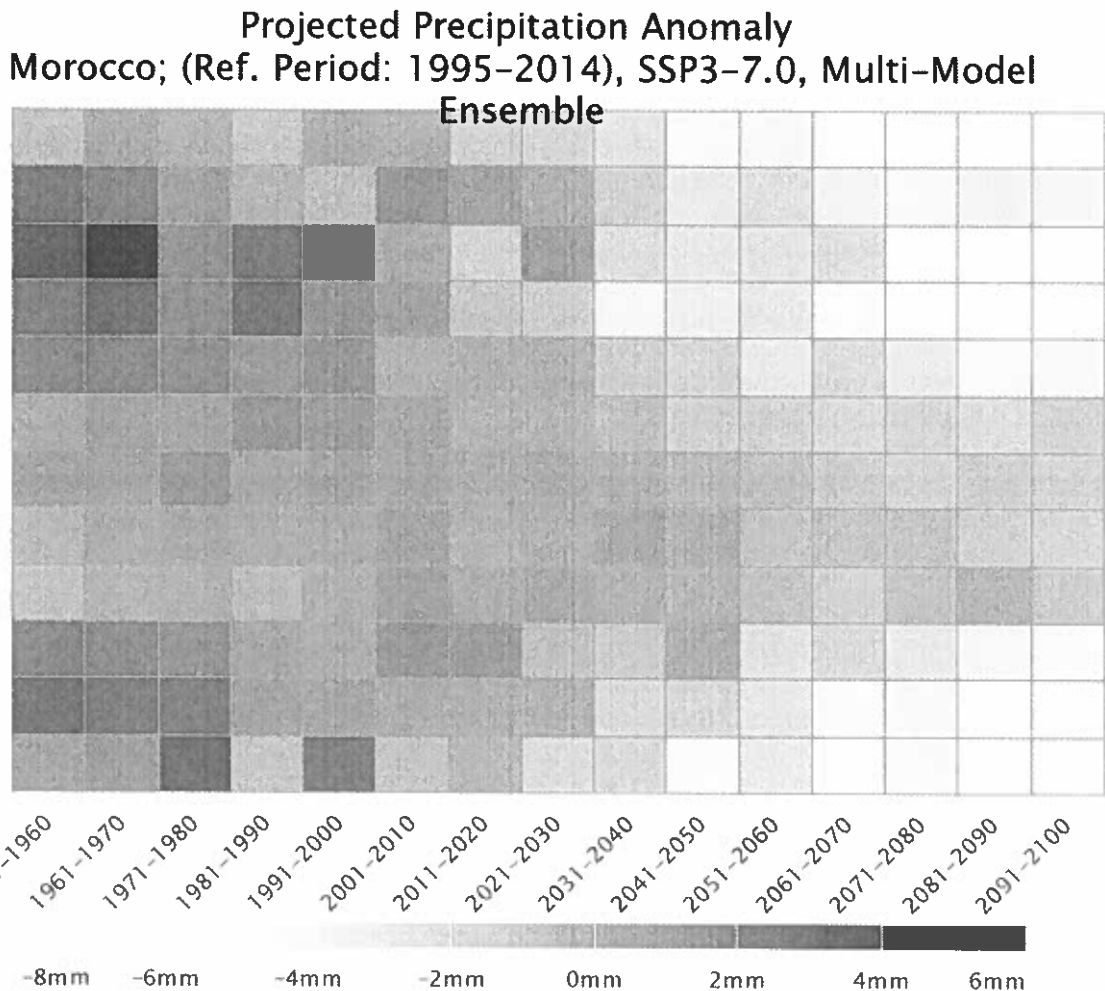


Figure 3: Changements projetés des précipitations au Maroc, période de référence : 1995-2014, source : <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/>

1.5. L'agriculture intelligente face au climat

L'agriculture intelligente face au climat^{7,8} est une approche intégrée de la gestion des paysages (terres cultivées, bétail, forêts et pêcheries) qui s'attaque à deux défis interdépendants - la sécurité alimentaire et le changement climatique - et cherche à produire trois impacts directs simultanément :

⁷ <https://www.worldbank.org/en/topic/climate-smart-agriculture>

⁸ <https://documents1.worldbank.org/curated/en/648291567624827368/pdf/Concept-Stage-Program-Information-Document-PID-Morocco-Digital-and-Climate-Smart-Agriculture-Program-P170419.pdf>



1. augmentation de la productivité : produire plus de nourriture pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et augmenter les revenus de 75% des pauvres du monde, dont beaucoup dépendent de l'agriculture pour leur subsistance.
2. une résilience accrue : réduire la vulnérabilité à la sécheresse, aux ravageurs, aux maladies et à d'autres chocs, et augmenter la capacité d'adaptation et la résilience aux facteurs de stress à plus long terme tels que des saisons de croissance plus courtes et des schémas météorologiques erratiques.
3. réduire les émissions : viser à générer moins d'émissions par calorie ou kilo de nourriture produite, éviter la déforestation due à l'agriculture et trouver des moyens d'éliminer le carbone de l'atmosphère (ce troisième point n'est pas pertinent pour le projet de résilience rurale).

L'agriculture intelligente face au climat se concentre explicitement sur la lutte contre le changement climatique. En plus, elle prend systématiquement en compte les synergies et les compromis entre la productivité, l'adaptation et l'atténuation afin de profiter des avantages de résultats intégrés et interconnectés.

Le contractant doit orienter le conseil agricole en fonction du concept d'agriculture intelligente face au climat et structurer selon les lignes directrices suivantes : <https://fr.csa.guide/>

Dans le cadre d'un autre contrat sur les processus participatifs, la GIZ prévoit d'élaborer des chaînes d'impact climatique⁹ avec la population locale. Une fois que ces chaînes d'impact climatique seront disponibles, le contractant devra orienter et adapter son travail en fonction de celles-ci. Le BET doit démontrer dans son offre technique qu'il connaît le concept de mal-adaptation du sixième rapport, groupe de travail 2 du GIEC¹⁰ et comment la mal adaptation peut être évitée.

1.6. Gestion participative dans le contexte du domaine de la gestion des ressources en eau

Au Maroc, un processus politique est en cours depuis plus de 20 ans avec le but d'établir un nouveau type de gestion de l'eau basée sur une gestion intégrée et participative des ressources. En 2015, la loi sur l'eau a formalisé d'une façon réglementaire l'implication et la participation effective de l'utilisateur dans la gestion de l'eau. L'article 115 définit par voie de décret les conditions et modalités d'élaboration du contrat de gestion participative.

La GIZ a déjà appuyé la mise en œuvre d'approches de gouvernance participative dans le passé. Le bassin versant du Haouz-Mejjat (Tensift) en est un exemple. En 2018, un accord de gestion de l'eau a été conclu pour la première fois depuis une dizaine d'années dans cette région. Un organisme multisectoriel pilote la mise en œuvre du plan d'action décennal en vertu d'une décision officielle du Wali de la région de Marrakech-Safi. La direction régionale de l'agriculture, et l'Agence de Bassin Hydraulique du Tensift ont signé une convention spécifique et, dans ce cadre, ont mis en œuvre des mesures visant à sensibiliser et à engager activement les agriculteurs dans la gestion durable des ressources en eau. Actuellement, les processus participatifs continuent à être au centre d'intérêt de la GIZ et de ses partenaires institutionnels et pour preuve, l'importance donnée au processus participatifs dans le cadre du projet

⁹ En 2014, la GIZ, en collaboration avec EURAC et l'Université des Nations Unies, ont produit pour la première fois un guide standardisées pour la réalisation d'une Analyse de Risques Climatiques et Vulnérabilité (ARCV): le « Guide de référence sur la vulnérabilité ». L'épine dorsale de l'approche modulaire du guide sont les chaînes d'impact climatique qui sont développées avec les parties prenantes de manière participative.

¹⁰ <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>



Résilience Rurale. En effet, il est prévu dans le cadre du projet de se baser essentiellement sur ces processus dans la mise en œuvre des activités aux niveaux local, régional et national.

A ce titre, une prestation vient d'être lancée pour l'appui du projet dans l'initiation et la conduite des approches participatives dans le cadre du projet. Ainsi, une mise en relation et des échanges très rapprochés sont indispensables entre les deux équipes des prestations de conseil agricole et processus participatifs. Dans ce sens, il est nécessaire que les équipes en charge du conseil agricole s'appuient sur les processus participatifs dans la mise en œuvre des activités de cette prestation. Les processus participatifs seront pour le conseil agricole la plateforme de collaboration avec la population locale.

1.7. Problèmes clés

Les conditions de vie et les revenus de la population rurale dépendent directement de la disponibilité de l'eau. Par conséquent, la rareté et la variabilité croissantes de l'eau dans le contexte du changement climatique contribuent à la perpétuation de la pauvreté dans les zones rurales. Un objectif clé du projet Résilience Rurale est donc d'améliorer les productions agricoles en qualité et/ou en quantité sans être contraint de surexploiter ni de polluer les ressources disponibles.

Il est essentiel de lier l'amélioration de la gestion des ressources en eau à la gestion des risques de sécheresse, car les deux sont confrontés à des défis similaires et partagent des solutions similaires.

Une cause importante du problème central provient du recours insuffisant aux approches innovantes pour assurer un approvisionnement continu en eau et réduire les pertes de récolte pendant les saisons ou les années sèches et surtout la production de culture adaptée moins consommatrice en eau. Grâce à un certain nombre d'initiatives marocaines et étrangères, des résultats probants sont déjà disponibles. Cependant, les communautés rurales manquent encore de connaissances sur ces pratiques et ces approches du fait du manque de vulgarisation et de sensibilisation.

1.8. Zones d'actions

a) Sebou

Le bassin du *Sebou*¹¹ a une superficie d'environ 40.000 km², avec des apports moyens annuels de 5 560 Mm³/an. Les ressources en eau souterraine du bassin représentent environ 20% du potentiel national. Le bassin versant du Sebou a une densité de population moyenne comprise entre 76 et 174 habitants/km², les zones présentant les indicateurs de pauvreté les plus élevés sont les montagnes du pré-Rif et le Moyen Atlas. Ces zones se caractérisent par une grande vulnérabilité de la population en raison d'un taux de pauvreté allant jusqu'à 28%, de précipitations très variables et d'un faible accès aux eaux souterraines en raison de couches de sol imperméables. Les conflits concernant l'utilisation de l'eau se multiplient. Le projet sera mis en œuvre dans des zones où l'on pratique à la fois l'agriculture irriguée et l'agriculture pluviale. Les branches agricoles importantes sont les céréales, la production de

¹¹ <http://www.abhsebou.ma/wp-content/uploads/2016/04/Cartes-des-nappes.jpg>

fouillage et les olives, ainsi que d'autres cultures fruitières (amandes, pommes). L'élevage des ovins et la gestion des forêts (notamment de cèdres) sont également importants dans la région.

Trois localités en été choisies comme zones prioritaires au niveau du bassin du Sebou où les actions et mesures d'amélioration de la gestion de la variabilité des RE seront expérimentées dans le cadre du projet. Il s'agit de :

- a. La zone de Aint Hssain Ouhend relevant de la commune de Timahdite
- b. La zone de Ait Said Ouhaddou relevant de la commune de Guiguou
- c. La zone de Lahouara relevant de la commune de El Bsabsa

b) Tensift

Le bassin hydraulique du *Tensift* s'étend sur une superficie de l'ordre de 24 800 km², Il présente deux parties dont le fonctionnement hydrologique -contrasté et complémentaire. Une partie montagneuse (le Haut-Atlas) avec des précipitations comprises entre 300 et 800 mm en moyenne annuelle, qui alimente une plaine irriguée en aval (le Haouz, autour de Marrakech) avec une moyenne de précipitations de 250 mm/an. Les conditions de vie et la vulnérabilité de la population varient considérablement selon les zones : les régions montagneuses du Haut Atlas (Tensift) sont relativement peu peuplées avec moins de 60 habitants/km². Ils sont privés de moyens de transport fiables, éloignés du marché et exposés à des conditions météorologiques défavorables, à des inondations soudaines et à l'érosion. Les bilans des eaux souterraines sont systématiquement négatifs. Le projet sera donc particulièrement actif dans la province d'Al Haouz, mais aussi dans la province de Kelaa des Sraghna dans la limite Est de la nappe Haouz-Mejjate, selon les besoins. Dans le Haouz particulièrement la production végétale repose principalement sur l'arboriculture irriguée (amandiers, noyers, pommiers, abricotiers et oliviers), l'orge, le maïs et les cultures fourragères. La plupart des exploitations ont moins de 5 ha de terres cultivées. L'intensité de la main-d'œuvre est faible ; dans de nombreux cas, des possibilités d'emploi complémentaires sont recherchées. L'élevage d'ovins et de caprins est une composante importante de la production agricole et une voie traditionnelle d'ascension sociale et économique. Ce dernier contribue également à la stabilisation de la production rurale en période de sécheresse.

Trois localités en été choisies comme zones prioritaires au niveau du bassin du Tensift où les actions et mesures d'amélioration de la gestion de la variabilité des ressources en eau seront expérimentées dans le cadre du projet. Il s'agit de :

- a. La zone de Ouchfilene relevant de la commune d'Amghrass dans la province d'Al Haouz
- b. La zone de Oulad Ahmed relevant de la commune de Zemrane charkia dans la province d'El kalâa des Sraghna
- c. La zone de Timalizene relevant de la commune d'Ourika dans la province d'El Haouz

c) Guir Ziz Rheriss

Le bassin du *Guir-Ziz-Rhéris* est caractérisé par une très forte irrégularité saisonnière et interannuelle des apports d'eau de surface. La région aride et caractérisée par une économie oasienne. Les ressources souterraines dans la région sont importantes : les réserves renouvelables ont été évaluées à 482.46 Mm³/an selon la direction générale de l'Hydraulique. Cette zone d'action s'étend sur une superficie d'environ 59 000 km², et est marquée par une faible densité et sa population croît à un rythme moyen (Le bassin compte 762 495 habitants),



la densité moyenne de population est inférieure à 50 habitants/km². Toutefois, en raison de la structure particulière de l'agriculture, l'habitat des oasis est beaucoup plus compact et l'accès à l'eau potable et aux eaux usées est donc également relativement bon. Cependant, la population et l'agriculture sont exposées à de fortes crues et à des périodes de sécheresse prononcées, qui mettent en péril l'équilibre agro-écologique des oasis. Le régime foncier dans les oasis est très fragmenté. L'agriculteur moyen ne dispose pas de plus de 0,75 ha de terres cultivées. La culture de palmiers dattiers, d'amandiers et d'oliviers est associée à la culture de céréales, de luzerne, de légumineuses et de légumes.

Trois localités en été choisies comme zones prioritaires au niveau du bassin du Sebou où les actions et mesures d'amélioration de la gestion de la variabilité des RE seront expérimentées dans le cadre du projet. Il s'agit de :

- a. La zone d'Aghbalou N'Kerdous relevant d'Aghbalou N'Kerdous, Province d'Errachidia
- b. La zone de Ksar Tighfert de la commune de Ferkla Soufla, Province d'Errachidia
- c. La zone de Taltfaoute relevant de la commune de Tidghoust, Province d'Errachidia

Une description détaillée de ces neuf localités a été réalisée (voir fiches de description des zones en annexe 5 à 13

Cet état des lieux décrit en plus de la situation hydrologique, les principaux problèmes et défis que rencontre la zone ainsi que la dynamique sociale et économique.

Aussi, la même étude a produit une base de données préliminaires où des mesures et pratiques recommandées pour l'amélioration de la gestion des RE dans le contexte marocain de façon générale et pour le contexte des zones sélectionnés de manière spécifique sont documentées. Cette base de données n'est pas exhaustive et sera complétée par le prestataire. Cette base de donnée sera remise aux experts au lancement de la prestation

2. Tâches à accomplir par le contractant

2.1. Lot de travail 1 : Conseil agricole

Le contractant doit s'orienter vers un concept d'agriculture intelligente face au climat et structurer son offre selon les lignes directrices suivantes : <https://fr.csa.guide/>.

Le prestataire aura pour mission de proposer une approche ou, méthode alternative au suivi de la productivité économique de l'eau permettant de réaliser une analyse de la vulnérabilité et par ailleurs d'hierarchiser les interventions visant à accroître la résilience face à la variabilité des Ressources en Eau. Cette méthode sera testée dans le cadre de cette prestation au niveau des 9 zones comme un outil d'aide à la décision permettant de fournir un soutien aux instances de planification aux niveaux régional/local

Le contractant aura pour mission également de fournir un conseil agricole rapproché à la population locale ciblée dans les neuf zones pilotes. Le conseil doit être préparé en collaboration avec les parties prenantes locales. Dans la mesure du possible, les structures de conseil existantes (gouvernementales – exple. ONCA, ... non gouvernementales – ONGs, ou académique - universités) doivent être impliquées dans l'organisation des formations. Les documents de RR et d'autres organisations doivent être utilisés comme base pour le conseil agricole lorsque c'est nécessaire

L'objectif fondamental du conseil agricole a assurer par le prestataire est d'accroître la résilience face à la variabilité des ressources en eau due au changement climatique, en améliorant les pratiques agricoles des groupes cibles. Le prestataire sera donc responsable de proposer des solutions agricoles durables testées et avec des résultats prouvés au préalable. Il sera en charge d'identifier, de tester et de piloter des pratiques agricoles résilientes au changement climatique et qui permettent en même temps d'améliorer et stabiliser les revenus de la population locale pauvre (petits agriculteurs ou éleveurs). Ces pratiques doivent également réduire l'empreinte environnementale des pratiques agricoles communément adoptées au niveau des zones d'action.

Le conseil agricole couvrira les cultures agricoles ainsi que l'élevage. Les sols peuvent jouer un rôle important dans le stockage de l'eau. Le labourage profond, mais aussi la monoculture, peuvent réduire le potentiel du sol à stocker l'eau, car ils peuvent entraîner l'érosion du sol et la perte de la matière organique. Les agriculteurs sont donc moins résistants aux périodes de sécheresse. Par conséquent, des formations sur des méthodes pour la conservation des sols et le stockage de l'eau devraient faire partie du programme de formation.

L'intervention de l'équipe des conseillers agricoles proposée par le prestataire devra tenir en compte les principes suivants :

- La proximité : les conseillers devront être basés à proximité de leurs zones d'intervention, afin de répondre rapidement à tout problème ou sollicitation technique de la part des agriculteurs. Au-delà de sa présence technique, le conseiller apporte une analyse et des références qui contribuent à rassurer le producteur dans ses choix. Cette proximité est également garante de la confiance indispensable à l'établissement d'un vrai dialogue permettant de mettre le paysan au cœur de la démarche de conseil et de prise de décisions. Les conseillers agricoles devront également favoriser les discussions techniques directement aux champs d'une manière similaire que les écoles aux champs.
- Progressivité : les agriculteurs ont généralement besoin de temps pour initier un changement sur leur exploitation agricole. Le conseiller devra tenir en compte dans la planification de son intervention de ce paramètre, pour permettre de développer les conditions favorables au changement de pratiques ; ainsi, le conseiller devra mettre en place les outils pédagogiques nécessaires (échanges, démonstrations, formations, animations, interface...).

Autrement, des échanges rapprochés et systématisés doivent avoir lieu avec le prestataire en charge de l'élaboration des diagnostics participatifs pour l'identification et la discussion des pratiques agricoles améliorées avec l'implication forte de l'ensemble des parties prenantes et en particulier la population locale ;

Dans le cadre de l'étude préliminaire précitée et d'autres prestations en cours, quelques types de pratiques agricoles et orientations sont proposées. Le contractant doit indiquer dans son offre technique comment il utilisera les informations existantes pour les appliquer dans le cadre du contrat. Des critères de faisabilités doivent ainsi être préalablement préparés et présentés par l'expert. Ils doivent en l'occurrence prendre en considération, également, les aspects économiques en termes de coût de mise en œuvre et bénéfices de rentabilité. Le prestataire est néanmoins responsable de compléter les pratique/mesures, y apporter les modifications et adaptations nécessaires notamment en y incluant :

- Les pratiques agricoles économes en eau déjà testées au Maroc ou dans d'autres pays avec un contexte climatique similaire



- Proposer des techniques/approches effectives, innovantes et nouvelles, en plus des techniques/approches traditionnelles
- Proposer des mesures nécessaires pour augmenter la productivité économique de l'eau telle que définie dans l'étude préliminaire
- Proposer des pratiques améliorées de cultures biologiques et des cultures à haute valeur ajoutée
- Proposer des outils numériques permettant l'économie de l'eau ou l'amélioration des productions

Le prestataire proposera un concept permettant d'atteindre les indicateurs en lien avec le conseil agricole dans le cadre du projet RR et en particulier l'indicateur 1.1 : « 600 petits agriculteurs et agricultrices (dont 180 femmes) mettent en œuvre des pratiques agricoles améliorées ». Il indiquera comment atteindre cet indicateur notamment, la méthodologie de formation et/ou de conseil qu'il faudrait employer, le nombre de formations nécessaires, le dimensionnement des groupes de formation / conseil et le nombre de sessions, ainsi que le nombre total d'agriculteurs qui bénéficieront de ces formations (y compris la part des femmes). Le prestataire indiquera une estimation prévisionnelle de la proportion d'agriculteurs formés qui adopteront effectivement les pratiques agricoles améliorées, en justifiant sur la base d'expériences passées. Il proposera également l'approche d'intégration des femmes pour chaque zone en fonction de ses spécificités. A la fin de l'exécution de la prestation, le contractant doit démontrer que l'indicateur 1.1 du projet Résilience rurale a été bien rempli en respectant les exigences de la GIZ et ses partenaires.

La sélection des agriculteurs/éleveurs partenaires (des « champions ») est une étape importante et cruciale de cette prestation. Le prestataire serait en charge d'identifier et de proposer des agriculteurs/éleveurs qui démontrent motivation, sérieux et disponibilité et qui soient d'accord pour utiliser leurs terrains Agricoles pour les tests pilotes. Leurs terrains doivent par ailleurs être accessibles et adaptés aux expérimentations nécessaires.

Aussi, le prestataire sera en charge d'assurer des ateliers/formations pour le renforcement des capacités des cibles en particulier pour un transfert réussi et durable aux parties prenantes à la fin du cycle de vie du projet sur les approches et pratiques à promouvoir – Il est évident que ces pratiques et approches doivent nécessairement être résiliente au changement climatique face à la variabilité des Ressources en eau.

Dans un premier temps, au moins une exploitation partenaire sera sélectionnée dans chaque zone. L'exploitation partenaire doit être représentative du groupe cible (moins de 5 hectares de superficie). Dans ces exploitations partenaires (« jardins de démonstrations »), des expérimentations, des formations et des journées de terrain (journées portes ouvertes) seront organisées. En retour, l'exploitation partenaire recevra, dans le cadre du projet, des services de conseil agricole rapproché ainsi que des services de vulgarisation intensifs. Les exploitations partenaires sont censées fonctionner comme un cadre dans lequel de nouvelles idées de gestion agricole peuvent être discutées, adaptées et expérimentées. L'élaboration d'une conception des jardins de démonstration doit faire partie des formations pratiques. Cela permettrait d'intégrer les connaissances locales, mais aussi d'agir dans le cadre d'un processus participatif

Le prestataire sera présent au moins une journée par semaine au niveau de chaque zone pendant les périodes de campagne agricole. Il aura la charge d'apporter l'appui et le conseil nécessaire aux petits agriculteurs de la zone dans la perspective de les assister et d'améliorer leurs pratiques, rendements, revenus ou conditions. Pendant ces jours, le prestataire sera en contact avec le maximum de petits agriculteurs de la zone pour d'une part identifier les pratiques en cours et qui peuvent être sujet d'amélioration et d'autre part assurer un suivi



rapproché des agriculteurs qui auraient adopté les pratiques promues par le projet et par cette même prestation.

Pour une pérennisation et capitalisation même au-delà de la durée de vie du projet, le prestataire est tenu de proposer au terme de sa prestation un circuit de démonstrations des pratiques résilientes au CC et promues dans le cadre du projet. Ce circuit sera présenté/développer sous forme de fiches détaillants :

- La pratique promue
- Les coordonnées de la personne de contact (disposant du terrain et de la pratique réussie)
- La localisation GPS du terrain
- Des photos

Jalon	Délais
Identification des "champions" pour un jardin de démonstration par région	1 mois après la signature du contrat
Rapport (avec photos) relatif à la conception et au lancement des jardins de démonstration	1,5 mois après la signature du contrat
Concept (mesures, pratiques, groupe cible) de conseil agricole pour les neuf zones, basé sur des échanges avec la population locale et sur les lignes directrices du concept d'agriculture intelligente et/ou face au climat	1,5 mois après la signature du contrat
Description détaillée d'une approche ou, méthode alternative au suivi de la productivité économique de l'eau permettant de réaliser une analyse de la vulnérabilité de la population locale face à la variabilité des ressources en eau	2 mois après la signature du contrat
Listes de pratiques de cultures biologiques et de culture à haute valeur ajoutées adaptées aux zones et à tester	1ère liste : 2 mois après la signature du contrat 2ème liste : 12 mois après la signature du contrat
Liste des agriculteurs assistés détaillant le type d'appui apporté et les observations relevées (avec leurs coordonnées)	12 mois après la signature du contrat
3 ateliers de validation de l'approche (1 par bassin) – L'approche devrait être adaptée/adaptable aux zones d'action du projet	4 mois après la signature du contrat
Rédaction d'un rapport de suivi de l'atteinte de l'indicateur 1.1	Chaque 4 mois et à partir de la signature du contrat
Rapport descriptif de la priorisation des besoins en gestion des risques liés à la variabilité des RE en plus d'une Modélisation de l'impact climatique et évaluation de la vulnérabilité des 9 villages pilotes	5 mois après la signature du contrat
9 ateliers de présentation des résultats de la modélisation au niveau des zones	15 mois après la signature du contrat



2.2. Lot de travail 2 : Ecole au champ et mise en place des jardins de démonstrations

2.2.1. Objectifs et thèmes centraux des jardins de démonstration

Les jardins de démonstration seront mis en place et utilisés à des fins de formation selon une approche d'école au champ, avec les plans développés et les contacts établis au cours de la première phase. Si l'établissement des jardins de démonstration n'est pas possible, d'autres possibilités doivent être identifiées.

Ces jardins de démonstration seront utilisés au moins pendant deux campagnes agricoles

Le prestataire effectuera une analyse des informations et des recommandations co-construites par les agriculteurs de chaque zone, qui servira de base pour la hiérarchisation des besoins et des solutions ainsi que la validation des thèmes de formation.

Dans chaque phase du projet des jardins de démonstrations, le prestataire devra veiller à assurer une forte implication des agriculteurs des zones cibles, il faut considérer l'agriculteur comme acteur actif de son apprentissage.

Le programme de formation doit prendre en considération aussi toute information et suggestion pertinente des agriculteurs, des personnes ressources et des résultats des études disponibles sur la zone cible.

La mise en place des jardins de démonstration doit être associée à des formations en tant qu'exercice pratique. **C'est-à-dire que la mise en place comprend également des formations pratiques.** Des programmes de formation adéquats pour cette étape d'évolution du projet seront proposés et tenus par le prestataire. Ceci sera réalisé en adéquation avec les propositions élaborées par lui lors de l'option 1 et dans la perspective de toucher le maximum d'agriculteurs en mesure de tester et dupliquer les mesures identifiées par le projet. Le contractant doit démarrer, réaliser et piloter les essais sur le terrain (jardin d'application / jardin pilote/ sites de démonstration) chez les agriculteurs alliés/champions identifiés antérieurement où dans d'autres terrains d'expérimentation (exemple INRA).

Les cultures biologiques et cultures à haute valeur ajoutées seraient testées et évaluées dans le cadre des jardins de démonstration en question.

Ces tests seront mis en place à des fins de formation et de démonstration. La GIZ et ses partenaires sont conscients qu'il sera difficile d'obtenir des résultats exploitables à partir de ces essais en raison de la courte durée du contrat. En conséquence, l'accent ne devrait pas être mis sur l'expérimentation de nouvelles approches dans une perspective de recherche agronomique, mais sur la formation, la démonstration et l'utilisation d'approches déjà testées et prouvées dans des contextes similaires.

Le contractant est censé d'organiser une session de « journées de terrain - de type journées portes ouvertes » au niveau de chaque zone afin de présenter les approches et les résultats attendus à la population locale et aux administrations régionales impliquées. Les journées de terrain doivent être préparées de manière participative conjointement avec la population locale et l'équipe du projet. Elles doivent être bien communiquées auparavant pour permettre une participation large.



2.2.2. Identification et mise à disposition du matériel nécessaire pour les démonstrations

Le prestataire devra définir et présenter la liste du matériel nécessaire à la mise en place des jardins de démonstration, en tenant en considération la ligne budgétaire qui sera allouée par la GIZ. La liste de matériel à titre indicatif et non exhaustive est la suivante :

- Matériel consommable :
 - o Intrants agricoles : semences, compost, substrats de sol, engrais, produits phytosanitaires, petit matériel agricole, paille, débit de bois, ...
 - o Clôture de protection des essais, plaques d'identification des essais, ...
- Matériel non-consommable :
 - o Tensiomètre, compteurs de volume d'eau, broyeurs pour les branches d'arbre, sondes, ...
 - o Matériel de travail du sol, ...

Cette liste sera complétée sur proposition du prestataire sur la base des besoins identifiés, l'acquisition du dit matériel sera assurée par le projet RR.

2.2.3. Préparation des parcelles et des dispositifs expérimentaux

Avant le démarrage des activités des sessions de formation, le prestataire doit organiser un atelier d'échange et d'information pour répartir les tâches entre les participants et le prestataire relatif à la préparation de la parcelle et la mise en place des dispositifs expérimentaux, notamment en ce qui concerne :

- Les clôtures et protections des sites d'essais ;
- La préparation du sol et des cultures ;
- L'installation du dispositif de mesure pour le suivi et l'évaluation des changements entre la parcelle pilote et la parcelle témoin ;
- Le paramétrage d'un système d'irrigation existant et le cas échéant sa mise à niveau ;
- ...

Durant cette étape, le prestataire et les apprenants définissent collectivement les opérations à mener depuis la phase d'installation jusqu'au lancement des séances de formation in-situ. Le prestataire est chargé de mettre à disposition les ressources et matériaux nécessaires à l'installation des dispositifs expérimentaux tout en assurant une implication active des apprenants et en concertation avec les points focaux des ABH et les coordinateurs régionaux de la GIZ pour chaque zone.

2.2.4. Animation et facilitation des séances de formation

Les séances de formation in-situ devraient être organisées toujours en concertation avec les participants et les commanditaires du projet

Durant chaque session de formation le prestataire doit tenir compte des points suivants dans l'animation des séances de formation :



- Préparer à l'avance des sessions le matériel et les supports visuels nécessaires dans la langue adaptée pour chaque zone (Arabe dialectal ou berbère);
- Adapter le curricula de formation aux besoins réels des participants ;
- Vérifier la présence des inscrits, et mobiliser/encourager la participation de la population cible..... ;
- Faire un briefing pour rappeler rapidement les activités et les décisions de la session précédente, et expliquer clairement aux apprenants le thème traité du jour. Le facilitateur est amené à stimuler les agriculteurs pour partager leurs connaissances endogènes et leur savoir-faire en rapport avec le thème et le programme du jour.
- Répartir les tâches et mettre en place le mode d'organisation retenu par rapport aux objectifs pédagogiques. Cette étape vise à occuper utilement tous les participants. Pour les travaux de groupe, le facilitateur doit fixer le nombre de groupes nécessaires et demander des volontaires pour animer leurs groupes et responsabiliser les agriculteurs ;
- Superviser le travail une fois lancé, le facilitateur veillera sur le dynamisme de l'ensemble des groupes constitués. Le facilitateur peut intervenir pour relancer le débat dans un groupe en difficulté ou pour rappeler les consignes de l'activité ;
- Le prestataire doit s'assurer que les agriculteurs adoptent les techniques enseignées dans leurs champs, et stimuler leur savoir-faire et leur créativité pour développer avec eux de nouvelles idées et solutions techniques ;
- A la fin des travaux le facilitateur doit effectuer une évaluation de l'utilité des techniques apprises, et doit faire intervenir le maximum de participants pour expliquer ce qu'ils ont retenus des activités de la journée et prendre note de leurs commentaires éventuels ;
- A la fin de la journée, le facilitateur procédera avec les participants à la programmation de la séance prochaine.

2.2.5. Suivi de l'apprentissage et évaluation de l'école au champ

Le journal de l'école au champ est l'outil de base pour le suivi des activités de la formation. Son objectif est de :

- Consigner les données et les informations relatives à l'école au champ ;
- Disposer d'une base de données pour l'évaluation des impacts à la fin de la formation.

La bonne tenue du journal permettra de partager les informations clés sur le déroulement des activités et facilitera la rédaction du rapport d'évaluation de l'école au champ.

Le journal de l'école au champ est un document imprimé qui doit être renseigné régulièrement par le facilitateur, c'est-à-dire au jour le jour dès la mise en place des jardins de démonstration pour chaque groupe. Le journal de l'école au champ à titre indicatif doit contenir les informations suivantes :

- Informations générales : Feuille de présence, information sur les dispositifs expérimentaux, type de sol, source d'eau, données météo...

- Données agronomiques : semences, pratiques culturales, mode d'irrigation, travail du sol, gestion de l'eau, techniques d'économie d'eau, observations ...
- Résultats : économie d'eau enregistrée, efficacité d'irrigation, rendement agricole ...
- Coût de l'action

L'évaluation de fin de campagne :

La dernière session sera consacrée pour évaluer la formation. Cette évaluation tiendra compte de l'assiduité des apprenants, des résultats des essais, des expériences les plus intéressantes durant la formation, de l'application des techniques et des impressions générales des agriculteurs participants à la formation de l'école au champ.

L'évaluation de déroulement des sessions de formation à la fin de la formation doit se faire collectivement avec les apprenants.

2.2.6. Documentation du processus de formation de l'école au champ

Le prestataire doit rédiger un rapport de fin de formation pour la documentation du processus de la formation de l'école au champ, le rapport doit rappeler les objectifs de la formation et les thèmes abordés, le déroulement des sessions de formation, les résultats et les impacts de la formation ainsi que les pistes d'amélioration et les recommandations issues des évaluations de la fin de campagne.

Le rapport doit clarifier la manière dont le conseil agricole doit être mis en place pour le renforcement de la résilience de la population rurale vulnérable, en l'occurrence les petits agriculteurs.

Le contractant doit proposer une démarche d'extension des tests pilotes détaillant si :

1. Une duplication pour comparaison est nécessaire
2. De nouveaux tests à expérimenter portant par exemple sur d'autres cultures ou assolement

Ces propositions doivent être argumentées à travers un rapport permettant aux partenaires du projet de juger de leur pertinence.

Le prestataire sera chargé de documenter les résultats des jardins de démonstration dans des rapports, à travers des reportages photographiques et aussi par des vidéos de dissémination. Une partie des rapports et vidéos seraient destinées à la population locale et devrait ainsi être rédigée d'une manière simple et compréhensible pour ce public cible (prise en considération de la langue est indispensable).

Jalon	Délais
Livrables de vulgarisation au profit des agriculteurs	8 semaines après la signature du contrat

Liste du matériel nécessaire pour les travaux pratiques de l'école au champ	2 mois après la signature du contrat
Mise en place de 3 jardins de démonstrations (1 par région)	2 mois après la signature du contrat
Documentation de l'école au champ : <ul style="list-style-type: none"> - Compte rendu de la réunion d'information et d'échange relative à la préparation de la parcelle - Documentation des dispositifs expérimentaux mis en place - Programme de formation - Supports de formation 	4 mois après la signature du contrat
Documentation de déroulement des sessions de formation : <ul style="list-style-type: none"> • Comptes rendus de chaque session de formation • Journal de l'école au champ pour chaque session • Note d'évaluation sur le déroulement de l'école au champ 	1 semaine après chaque session de formation
Documentations (photos, vidéos) des essais de terrain, y compris la documentation (programme, liste des participants, etc.) des formations pratiques associées avec la mise en place	7 mois après la signature du contrat
Documentations des journées portes ouvertes (1 par région)	10 mois après la signature du contrat
Documentation du processus de formation de l'école au champ : <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de synthèse et de documentation de l'école au champ • Rapport détaillant les résultats et les recommandations/leçons apprises 	15 mois après la signature du contrat
Formations	En continue



3. Conception technique et méthodologique

Pour l'élaboration conceptuelle de son offre (approche technique et méthodologique, gestion de projet, autres exigences le cas échéant), le prestataire doit prendre en compte certains objectifs et impératifs, lesquels sont précisés ci-après.

Le développement des capacités est le processus par lequel les personnes, les organisations et les sociétés - sous leur propre responsabilité - mobilisent, adaptent et développent leur capacité à gérer leur propre développement durable et à l'adapter à l'évolution des conditions. Le soutien apporté par les partenaires extérieurs au renforcement des capacités vise à faciliter ce processus et à permettre aux acteurs concernés d'élargir leurs capacités de gestion proactive. Le soutien et les services de conseil (le cas échéant) s'adressent à différents niveaux dans le pays partenaire et sont conçus pour faire participer et renforcer également les différents acteurs du gouvernement, de la société civile et du secteur privé.

La GIZ conçoit et met en œuvre les projets en utilisant son modèle de gestion Capacity WORKS. Par projet, on entend des « systèmes de coopération » dont les acteurs - généralement GIZ et ses partenaires - se sont mis d'accord sur les objectifs et les résultats. Afin de tenir compte des différentes perspectives dans la conception axée sur les objectifs du système de coopération, Capacity WORKS utilise cinq facteurs de succès : stratégie, coopération, structure de pilotage, processus, et apprentissage et innovation.

Objectifs pour le prestataire

Le prestataire doit exposer dans son offre la manière dont il entend, par le biais des champs d'action faisant l'objet de l'appel d'offres, atteindre les objectifs et résultats de la prestation. Il doit pour cela aborder les cinq facteurs suivants : stratégie, coopération, structure de pilotage, processus, apprentissage et innovation. Il doit en outre décrire l'organisation de sa gestion de projet au sens strict. Il convient d'éviter ici les redondances avec des documents existants ou de juste reproduire le texte des TdR.

3.1. Stratégie (point 1.1 du schéma d'évaluation)

Le système de coopération est réussi si les partenaires de coopération s'accordent sur une stratégie claire et plausible pour atteindre les objectifs négociés conjointement. La stratégie indique comment les changements dans le système du partenaire doivent être apportés. Comme les systèmes sont dirigés par des personnes, des organisations et la société, la stratégie doit tenir compte des capacités dont ils ont besoin pour apporter les changements souhaités.

Objectifs pour le prestataire

Le prestataire doit interpréter les objectifs dont la réalisation lui incombe et analyser sa mission de manière critique (point 1.1.1 du schéma d'évaluation). Il doit ensuite exposer et justifier la stratégie qu'il entend appliquer pour réaliser les jalons, objectifs et résultats dont la responsabilité lui incombe par le biais des champs d'action décrits dans ces TdR (point 1.1.2 du schéma d'évaluation). Il proposera, mettra en œuvre et adaptera continuellement la stratégie en vue de l'atteinte des résultats et objectifs de la prestation. Dans la présentation de l'approche de mise en œuvre de ses activités, le prestataire évitera les redondances.

3.2. Coopération (point 1.2 du schéma d'évaluation)

Le prestataire doit présenter les acteurs importants pour la prestation objet de l'appel d'offres (partenaires et autres) et décrire leurs interactions (point 1.2.1 du schéma d'évaluation). Il doit élaborer un concept visant le développement et la mise en œuvre de la coopération avec ces acteurs (point 1.2.2 du schéma d'évaluation). Il y a lieu à cet égard de tenir compte des coopérations engagées par le projet.

La GIZ suppose l'utilisation de méthodes agiles pour la mise en œuvre. De plus, le sujet de la co-création est très important. Le contractant doit décrire comment et s'il a l'intention d'exécuter la commande de cette manière. Les coordinateurs régionaux du projet Résilience Rurale exercent une fonction de coordination opérationnelle et contrôlent la qualité de l'ensemble des activités réalisées dans leur bassins respectifs dans le cadre du projet.

Objectifs pour le prestataire

Le prestataire est tenu de présenter les acteurs impliqués dans cette partie du système de coopération sous sa responsabilité et de décrire leurs interactions. Le prestataire doit décrire comment la coopération avec ces acteurs doit être mise en place et mise en pratique. Les instructions/directives pertinentes de la proposition de module et d'autres documents doivent être prises en compte.

3.3. Structure de pilotage (point 1.3 du schéma d'évaluation)

Les activités du prestataire sont réalisées, dans chacun des bassins, sous la responsabilité et la coordination opérationnelle du coordinateur régional de la GIZ, qui assure un pilotage conjoint avec l'Agence de Bassin Hydraulique concernée.

Le prestataire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour piloter les mesures avec les partenaires importants lors de l'exécution de la prestation objet de l'appel d'offre (point 1.3.1 du schéma d'évaluation).

Les décisions de gestion descendantes ne fonctionnent pas dans les « systèmes de coopération ». Il faut donc une structure de pilotage qui reflète les accords sur la manière dont les participants préparent et prennent conjointement les décisions pertinentes. Ces décisions affectent le niveau stratégique ou opérationnel, la gestion des ressources et des conflits, le contrôle de la mise en œuvre et le suivi. Lors de la mise en place d'une structure de pilotage efficace, il est particulièrement important de prendre en considération le principe de subsidiarité.

Les systèmes de suivi basés sur les résultats nous permettent d'observer et de piloter le développement des projets en mettant l'accent sur les résultats et la réalisation des objectifs. Idéalement, ce système peut accéder aux données disponibles dans le pays partenaire et éviter ainsi de créer des structures parallèles.

Objectifs pour le prestataire

Le prestataire joue un rôle actif dans le suivi des résultats de la prestation. Le prestataire est donc tenu de décrire sa contribution au suivi axé sur les résultats et les défis qui y sont associés (point 1.3.2 du schéma d'évaluation). Le prestataire se familiarisera avec les exigences de suivi et d'évaluation de la GIZ et fournira les informations correspondantes au chef du projet, le cas échéant. Toutes les formations doivent faire l'objet d'une évaluation finale par les participants, notamment afin de contrôler la réalisation des indicateurs que le prestataire est censé atteindre.



Le prestataire est tenu de présenter et d'expliquer son approche du pilotage du projet en coopération avec les partenaires du projet. Il est tenu de décrire son système de suivi axé sur les résultats, qui doit répondre aux exigences et aux spécifications du projet, ainsi que les défis associés.

3.4. Processus (point 1.4 du schéma d'évaluation)

Les apports des partenaires de coopération peuvent être affectés à divers processus communs. Les processus de prestation de services sont liés aux objectifs du système de coopération. Les processus de coopération sous-tendent les processus de prestation de services grâce à la coordination des différents acteurs. Les processus d'apprentissage désignent le fait que les acteurs réfléchissent sur les processus de mise en œuvre et leurs résultats, et qu'ils entreprennent les changements nécessaires. Les processus de soutien sont des ensembles de tâches qui sous-tendent tous les autres types de processus. Les processus de pilotage forment le cadre juridique, politique et stratégique de tous les autres types de processus.

Objectifs pour le prestataire

Le prestataire est tenu, éventuellement sur la base des documents de projet existants, de décrire brièvement les principaux processus dont il est responsable (point 1.4.1 du schéma d'évaluation). Il s'agit de décrire les processus de prestation de services de manière suffisamment détaillée pour qu'il soit possible de présenter et d'expliquer un plan d'opérations pour la stratégie proposée dans les TdR. Ce faisant, il doit décrire les étapes de travail nécessaires, tenir dûment compte des jalons conformément aux TdR et les compléter si nécessaire, et établir un calendrier (point 1.4.2 du schéma d'évaluation). Le prestataire doit également indiquer comment les contributions des partenaires peuvent être intégrées dans le processus de mise en œuvre.

3.5. Apprentissage et innovation (point 1.5 du schéma d'évaluation)

Les personnes, les organisations et la société doivent suivre un processus d'apprentissage si l'on veut que le système de coopération soit capable de réagir au changement. L'apprentissage et l'innovation sont ancrés dans la connaissance. Un système de gestion des connaissances dans un projet ou une organisation identifie et sauvegarde le savoir-faire pertinent et expérimental et le prépare pour les échanges ultérieurs, tant avec d'autres projets qu'au sein de l'organisation partenaire.

Au niveau de la société, la mise à l'échelle fait référence à une impulsion consciemment sélectionnée et ciblée pour l'ancrage et la diffusion de l'expérience et des connaissances. La mise à l'échelle verticale implique l'institutionnalisation de stratégies/approches qui ont déjà été pilotées avec succès. Dans le cadre de la mise à l'échelle horizontale, les stratégies/approches pilotées sont transférées directement entre des organisations comparables. La mise à l'échelle fonctionnelle consiste à transférer les stratégies, les approches, les méthodes, les leçons apprises, etc. dans un nouveau contexte.

Objectifs pour le prestataire

Le prestataire doit décrire sa contribution à la gestion des connaissances du projet et de la GIZ (point 1.5.1 du schéma d'évaluation).

Le prestataire est tenu de décrire son projet de méthodologie de formation. La proposition d'idées novatrices de matériel de formation serait un atout.



Par ailleurs, le prestataire doit présenter et expliquer les mesures proposées pour encourager la mise à l'échelle horizontale ou verticale (point 1.5.2 du schéma d'évaluation) et leur durabilité et pérennisation.

3.6. Système de gestion de projet du prestataire (point 1.6 du schéma d'évaluation)

Au sein de l'équipe GIZ, il y a un coordinateur régional pour chacune des régions. Le prestataire doit veiller à ce que la coordination avec les coordinateurs régionaux ait lieu régulièrement. Les coordinateurs régionaux doivent être tenus informés des activités au niveau régional. La communication avec les organisations partenaires doit se faire conjointement avec la GIZ, sauf accord contraire. La direction du programme de la GIZ et le chef d'équipe du prestataire doivent échanger régulièrement des informations.

Le prestataire communique régulièrement l'état d'avancement de la mise en œuvre au niveau local. Le prestataire communiquera régulièrement avec la population locale - plus souvent que l'équipe de la GIZ - et sera donc le lien entre la population locale, la GIZ et le niveau régional. L'interaction entre les différents niveaux doit être régulièrement discutée et ajustée entre le prestataire et la GIZ. Le prestataire et la GIZ discuteront des formats possibles pour un échange régulier au début des travaux.

Objectifs pour le prestataire

Dans son offre, le prestataire doit présenter l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour la coordination de ses activités au sein du projet (point 1.6.1 du schéma d'évaluation).

Le prestataire doit présenter et expliquer un plan d'opérations, comprenant également un programme d'intervention du personnel pour l'ensemble du personnel spécialisé qu'il prévoit de mettre en place, et dédié à la mise en œuvre de la stratégie proposée dans les TdR. Ce plan d'opérations doit illustrer les durées d'intervention (périodes et jours de spécialiste) et les lieux d'intervention des différents experts ainsi que de décrire les étapes de travail nécessaires, intégrer les jalons prévus et les compléter le cas échéant (point 1.6.2 du schéma d'évaluation). Le prestataire doit montrer comment l'indicateur sera atteint, en s'appuyant sur les jalons (« milestones ») mentionnés dans ce document et proposant d'autres jalons.

Par ailleurs, le prestataire doit décrire son concept d'appui spécialisé (« backstopping ») et joindre à la fiche de poste du consultant technique un court CV probant (point 1.6.3 du schéma d'évaluation).



4. Concept du personnel

L'équipe du prestataire en charge de l'assistance technique doit être composée d'experts à expérience nationale avec une excellente maîtrise du contexte Marocain à différentes échelles territoriales. Outre la qualification individuelle des experts, la complémentarité entre les membres de l'équipe d'experts est d'une importance majeure. Le prestataire doit s'assurer que les tâches décrites dans les TDR peuvent être couvertes par une expertise appropriée et équilibrée entre les trois zones des 3 ABHs partenaires.

Les activités du prestataire sont réalisées, dans chacun des bassins, sous la responsabilité et la coordination opérationnelle du coordinateur régional de la GIZ en charge de la zone et qui assure un pilotage conjoint avec l'Agence de Bassin Hydraulique concernée.

Le prestataire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour piloter les mesures avec les principaux partenaires lors de l'exécution de la prestation objet de l'appel d'offre

Pour la réussite des objectifs de l'assistance technique, le prestataire doit mettre à disposition pour chacune des 3 Agences du bassin hydraulique partenaires, les expert(e)s suivant, qui doivent être mobilisés et a disposition des 9 localités, tout en respectant les jours d'intervention prévus.

4.1. Nombre d'experts :

- Un expert -chef d'équipe : En charge de la coordination, l'harmonisation et le vis-à-vis de la prestation auprès des maitres d'ouvrage. Il est responsable en particulier de :
 - o La gestion de l'équipe des experts impliqués dans l'offre et actifs au niveau des 3 bassins
 - o Assure la cohérence et la complémentarité avec les autres prestations lancées dans le cadre du projet RR et en particulier celle des processus participatifs
 - o Veille au suivi et à l'atteinte des indicateurs du projet en lien avec le conseil agricole (notamment l'indicateur 1.1)
 - o Assure la communication avec les partenaires sectoriels et en particulier les ABH, les Directions régionales et/ou provinciales de l'agriculture, l'ONCA, les Directions Régionale de l'Environnement, l'ONEE, les autorités locales, ...
 - o Planifier et piloter les actions phares avec les experts régionaux
 - o Prépare et présente les rapports d'avancement régulièrement et en respect du calendrier
 - o Oriente les experts régionaux et veille à l'identification et au choix des pratiques résilientes et durable a expérimenter et à promouvoir
 - o Propose une démarche/méthode alternative au suivi de la productivité économique de l'eau

- 1 expert- Agronome : En charge d'assister le chef d'équipe et de la coordonner les activités au niveau régional et local, il est responsable en particulier de :
 - o Encadrer et orienter les activités du projet au niveau des trois bassins
 - o Identifier les thématiques et sujets de renforcement des compétences nécessaires pour la population locale et pour les partenaires sectoriels locaux et régionaux
 - o Participe au réunions et échanges au niveau local et régional

- Piloter les actions d'identification et de test de pratiques agricoles résilientes et durables
 - Encadrer l'intervention du technicien conseiller agricole dans chaque bassin
 - Appuyer la rédaction des rapport – en apportant les informations relatives aux activités dans les différentes zones du projet
 - Maintenir les échanges rapprochés avec l'équipe en charge de la prestation des processus participatifs
- 3 techniciens – Conseillers agricoles : Chaque conseiller agricole sera basé au niveau d'un bassin. Ils seraient en charge de :
- Contribuer à l'identification des pratiques agricoles résilientes et durables sous la supervision de l'expert régional
 - Veiller à l'implication des femmes dans toutes les phases du conseil (de la formation à la mise en œuvre)
 - Coordonner et mettre en œuvre les pratiques au niveau des champs de démonstration et des écoles aux champs
 - Appuyer les agriculteurs et représenter le 1^{er} vis-à-vis aux agriculteurs dans la phase de test et de mise à l'échelle
 - Documenter les tests (photos, vidéos, témoignages, ...)
 - Participer à l'ensemble des réunions et ateliers au niveau local
 - Assurer les formations en lien avec les techniques agricoles promues par le projet pour la zone



Expert(e) 1 : Chef d'équipe / pour les trois bassins hydrauliques (point 2.1 du schéma d'évaluation)

Qualifications générales :

- Coordination de projet, sensibilisation et communication active
- Conception et développement d'outils de formation sur mesure
- Expériences dans la réalisation de formations au profit des agriculteurs,
- Expériences liées au genre et inclusion sociale dans le monde rural
- Connaissances techniques de la gestion durable de l'eau dans l'irrigation
- Connaissances du cadre institutionnel et réglementaire de la gestion de l'eau agricole et la loi sur l'eau 36/15 notamment le volet relatif à l'approche participative dans la gestion des ressources en eau
- Excellentes connaissances des zones d'interventions

Tâches principales :

- La gestion de l'équipe des experts impliqués dans l'offre et actifs au niveau des 3 bassins
- Assurer la cohérence et la complémentarité avec les autres prestations lancées dans le cadre du projet RR et en particulier celle des processus participatifs
- Veiller au suivi et à l'atteinte des indicateurs du projet en lien avec le conseil agricole (notamment l'indicateur 1.1)
- Planifier et piloter les actions phares avec les experts régionaux
- Préparer et présenter les rapports d'avancement régulièrement et en respect du calendrier
- Orienter les experts régionaux et veiller à l'identification et au choix des pratiques résilientes et durable à expérimenter et à promouvoir
- Proposer une démarche/méthode alternative au suivi de la productivité économique de l'eau
- Développement stratégique et accompagnement de la formation
- Coordination de l'élaboration des livrables du prestataire
- Assurer le bon déroulement des sessions de formation et d'élaboration des outputs

Formation (point 2.1.1 du schéma d'évaluation) :

- Diplôme universitaire en Agronomie, Ingénierie rurale, de l'Eau ou équivalent – Bac + 5 avec une maîtrise de l'adaptation au changement climatique

Langues (point 2.1.2 du schéma d'évaluation) :

- Excellente maîtrise du français (niveau C1) et de l'arabe (niveau C1),
- La connaissance de l'amazigh (niveau B2).

Expérience professionnelle générale (point 2.1.3 du schéma d'évaluation) :

- 15 ans d'expérience professionnelle, 7 ans d'expérience dans des projets complexe liées aux conseil et vulgarisation agricole, en tant que coordonnateur
- Connaissances du cadre politique de développement rural, de l'agriculture et les enjeux de la gestion de la rareté de l'eau en milieu rural au Maroc (2 projets de référence comme preuve)

Expérience professionnelle spécifique (2.1.4 du schéma d'évaluation) :

- 5 ans dans le domaine de la résilience agricole face au changement climatique
- 1 expérience dans les thématiques liées au genre et inclusion sociale dans le monde rural et à la protection de l'environnement dans les projets agricoles

Expérience de management (2.1.5 du schéma d'évaluation) :

- 6 ans d'expérience comme chef d'équipe

Expérience régionale (2.1.6 du schéma d'évaluation) :

- 1 expérience dans chacun des 3 bassins du projet – Tensift, Sebou et Guir Ziz Rhériss



Expert(e) 2 : Agronome ou agroéconomiste, spécialiste dans le domaine de l'appui conseil agricole, particulièrement dans le domaine du conseil de gestion aux exploitations agricoles (point 2.2 du schéma d'évaluation)

Qualifications générales :

- Profondes connaissances des techniques de conseil et communication
- Expériences dans la réalisation de formations au profit des agriculteurs
- Expériences dans la vulgarisation agricole et de la maîtrise de l'usage de l'eau
- Connaissances techniques de la gestion durable de l'eau dans l'irrigation
- Expériences dans la planification et l'organisation des formations
- Expériences dans l'organisation logistique des formations
- Excellentes connaissances des zones d'interventions

Tâches principales :

- Coordination des interventions des experts au niveau de 9 zones d'intervention
- Assister l'expert 1 dans la coordination/gestion de la prestation
- Préparation logistique des sessions de formation
- Animation de l'atelier d'information et de diagnostic préliminaire
- Animation des sessions de formation
- Coordination de la mise en place de l'école au champ
- Coordination de l'acquisition du matériel de formation et son installation au champ
- Elaboration du journal de l'école au champ
- Elaboration des comptes rendus de formation
- Evaluation des impacts de l'école au champ
- Elaboration du rapport final de formation
- Elaboration des supports d'information et de communication

Formation (point 2.2.1 du schéma d'évaluation) :

- Diplôme supérieur en agronomie, agroéconomie, génie rural ou dans un domaine équivalent (BAC+5)

Langues (point 2.2.2 du schéma d'évaluation) :

- Excellente maîtrise du français (niveau C1) et de l'arabe (niveau C1), la connaissance de l'amazigh est un atout (niveau B2).

Expérience professionnelle générale (point 2.2.3 du schéma d'évaluation) :

- 7 ans d'expérience professionnelle minimum, dans le/ les domaines d'intervention en lien avec la présente prestation
- 5 expériences dans le domaine du développement rural, en particulier les aspects de conseil agricole, d'appui aux organisations paysannes et dans la gestion d'équipe de techniciens agricoles
- 5 expériences dans la communication et la sensibilisation des agriculteurs

Expérience professionnelle spécifique (2.2.4 du schéma d'évaluation) :

- 7 ans d'expérience professionnelle dans les domaines du conseil agricole, de la communication de proximité et l'animation
- 1 expérience dans les thématiques liées au genre et inclusion sociale dans le monde rural et à la protection de l'environnement dans les projets agricoles
- Expérience de 3 ans en développement des chaînes de valeur

Expérience régionale (2.2.6 du schéma d'évaluation) :

- 1 expérience dans chacun des 3 bassins du projet – Tensift, Sebou et Guir Ziz Rhériss



Expert(e) 3 : Conseiller agricole pour le bassin du Sebou (point 2.3 du schéma d'évaluation)

Qualifications générales :

- Expériences dans la réalisation de formations au profit des agriculteurs
- Expériences dans la vulgarisation agricole et de la maîtrise de l'usage de l'eau
- Connaissances techniques de la gestion durable de l'eau dans l'irrigation
- Expériences dans la planification et l'organisation des formations
- Expériences dans l'organisation logistique des formations
- Excellentes connaissances des zones d'interventions

Tâches principales :

- Contribue à l'identification des pratiques agricoles résilientes et durables sous la supervision de l'expert 1 et l'encadrement de l'expert 2
- Veille à l'implication des femmes dans toutes les phases du conseil (de la formation à la mise en œuvre)
- Coordonne et met en œuvre les pratiques au niveau des champs de démonstration et des écoles aux champs
- Appuie les agriculteurs et représente le 1er vis-à-vis aux agriculteurs dans la phase de test et de mise à l'échelle
- Documente les tests (photos, vidéos, témoignages, ...)
- Participe à l'ensemble des réunions et ateliers au niveau local
- Assure les formations en lien avec les techniques agricoles promues par le projet pour la zone

Formation (point 2.3.1 du schéma d'évaluation) :

- Diplôme de technicien spécialisé en Agronomie, ou équivalent –Bac + 3

Langues (point 2.3.2 du schéma d'évaluation) :

- Excellente maîtrise du français (niveau C1) et de l'arabe (niveau C1), La connaissance de l'Amazigh est indispensable (au moins niveau B2).

Expérience professionnelle générale (point 2.3.3 du schéma d'évaluation) :

- 12 ans d'expérience professionnelle minimum, dans le/ les domaines d'intervention en lien avec la présente prestation
- 5 expériences dans le domaine du développement rural, en particulier les aspects de conseil agricole, d'appui aux organisations paysannes et dans la gestion d'équipe de techniciens agricoles
- 5 expériences dans la communication et la sensibilisation des agriculteurs

Expérience professionnelle spécifique (point 2.3.4 du schéma d'évaluation) :

- 7 ans d'expérience professionnelle dans les domaines du conseil agricole, de la communication de proximité et l'animation



- Une expérience confirmée de 3 ans dans les thématiques liées au genre et inclusion sociale dans le monde rural et à la protection de l'environnement dans les projets agricoles
- 2 expériences avérées en développement des chaînes de valeur

Expérience régionale (point 2.3.6 du schéma d'évaluation) :

- 5 ans d'expérience dans le bassin pour lequel il sera en charge (Sebou, Guir Ziz Rheriss ou Tensift)



Expert(e) 4 : Conseiller agricole pour le bassin du Guir Ziz Rhériss (point 2.4 du schéma d'évaluation)

Qualifications générales :

- Expériences dans la réalisation de formations au profit des agriculteurs
- Expériences dans la vulgarisation agricole et de la maîtrise de l'usage de l'eau
- Connaissances techniques de la gestion durable de l'eau dans l'irrigation
- Expériences dans la planification et l'organisation des formations
- Expériences dans l'organisation logistique des formations
- Excellentes connaissances des zones d'interventions

Tâches principales :

- Contribue à l'identification des pratiques agricoles résilientes et durables sous la supervision de l'expert 1 et l'encadrement de l'expert 2
- Veille à l'implication des femmes dans toutes les phases du conseil (de la formation à la mise en œuvre)
- Coordonne et met en œuvre les pratiques au niveau des champs de démonstration et des écoles aux champs
- Appuie les agriculteurs et représente le 1er vis-à-vis aux agriculteurs dans la phase de test et de mise à l'échelle
- Documente les tests (photos, vidéos, témoignages, ...)
- Participe à l'ensemble des réunions et ateliers au niveau local
- Assure les formations en lien avec les techniques agricoles promues par le projet pour la zone

Formation (point 2.4.1 du schéma d'évaluation) :

- Diplôme de technicien spécialisé en Agronomie, ou équivalent –Bac + 3

Langues (point 2.4.2 du schéma d'évaluation) :

- Excellente maîtrise du français (niveau C1) et de l'arabe (niveau C1), La connaissance de l'Amazigh est indispensable (niveau B2).

Expérience professionnelle générale (point 2.4.3 du schéma d'évaluation) :

- 12 ans d'expérience professionnelle, dans le/ les domaines d'intervention en lien avec la présente prestation
- 5 expériences dans le domaine du développement rural, en particulier les aspects de conseil agricole, d'appui aux organisations paysannes et dans la gestion d'équipe de techniciens agricoles
- 3 expériences dans la communication et la sensibilisation des agriculteurs

Expérience professionnelle spécifique (2.4.4 du schéma d'évaluation) :



- 7 ans d'expérience professionnelle dans les domaines du conseil agricole, de la communication de proximité et l'animation
- Une expérience confirmée de 3 ans dans les thématiques liées au genre et inclusion sociale dans le monde rural et à la protection de l'environnement dans les projets agricoles
- Expérience avérée de 3 ans en développement des chaînes de valeur

Expérience régionale (2.4.6 du schéma d'évaluation) :

- 5 ans d'expérience dans le bassin pour lequel il sera en charge (Sebou, Tensift ou Guir Ziz Rheriss)



Expert(e) 5 : Conseiller agricole pour le bassin du Tensift (point 2.5 du schéma d'évaluation)

Qualifications générales :

- Expériences dans la réalisation de formations au profit des agriculteurs
- Expériences dans la vulgarisation agricole et de la maîtrise de l'usage de l'eau
- Connaissances techniques de la gestion durable de l'eau dans l'irrigation
- Expériences dans la planification et l'organisation des formations
- Expériences dans l'organisation logistique des formations
- Excellentes connaissances des zones d'interventions

Tâches principales :

- Contribue à l'identification des pratiques agricoles résilientes et durables sous la supervision de l'expert 1 et l'encadrement de l'expert 2
- Veille à l'implication des femmes dans toutes les phases du conseil (de la formation à la mise en œuvre)
- Coordonne et met en œuvre les pratiques au niveau des champs de démonstration et des écoles aux champs
- Appuie les agriculteurs et représente le 1er vis-à-vis aux agriculteurs dans la phase de test et de mise à l'échelle
- Documente les tests (photos, vidéos, témoignages, ...)
- Participe à l'ensemble des réunions et ateliers au niveau local
- Assure les formations en lien avec les techniques agricoles promues par le projet pour la zone

Formation (point 2.5.1 du schéma d'évaluation) :

- Diplôme de technicien spécialisé en Agronomie, ou équivalent –Bac + 3

Langues (point 2.5.2 du schéma d'évaluation) :

- Excellente maîtrise du français (niveau C1) et de l'arabe (niveau C1), La connaissance de l'Amazigh est indispensable (niveau B2).

Expérience professionnelle générale (point 2.5.3 du schéma d'évaluation) :

- 12 ans d'expérience professionnelle, dans le/ les domaines d'intervention en lien avec la présente prestation
- 5 expériences dans le domaine du développement rural, en particulier les aspects de conseil agricole, d'appui aux organisations paysannes et dans la gestion d'équipe de techniciens agricoles
- 3 expériences dans la communication et la sensibilisation des agriculteurs

Expérience professionnelle spécifique (2.5.4 du schéma d'évaluation) :

- 7 ans d'expérience professionnelle dans les domaines du conseil agricole, de la communication de proximité et l'animation
- 1 expérience de 3 ans dans les thématiques liées au genre et inclusion sociale dans le monde rural et à la protection de l'environnement dans les projets agricoles
- Expérience avérée de 3 ans en développement des chaînes de valeur

Expérience régionale (2.5.6 du schéma d'évaluation) :

- 5 ans d'expérience dans le bassin pour lequel il sera en charge (Sebou, Guir Ziz Rheriss et Tensift)



2. Déroulement et durée de l'intervention du prestataire

L'intervention du prestataire est prévue comme suit :

Période prévue	Activité	Total H/Jr	Expert 1	Expert 2	Expert 4	Expert 5	Expert 6
Lot de travail 1							
1 mois après la signature du contrat	Visites de terrain : Identification des "champions" pour un jardin de démonstration par région	33	12	12	3	3	3
1,5 mois après la signature du contrat	Rapport (avec photos) relatif à la conception et au lancement des jardins de démonstration	9	1	2	2	2	2
1,5 mois après la signature du contrat	Concept (mesures, pratiques, groupe cible) de conseil agricole pour les neuf zones, basé sur des échanges avec la population locale et sur les lignes directrices du concept d'agriculture intelligente et/ou face au climat	9	1	2	2	2	2
2 mois après la signature du contrat	Description détaillée d'une approche ou, méthode alternative au suivi de la productivité économique de l'eau permettant de réaliser une analyse de la vulnérabilité	6	3	3	0	0	0
En continu	Conseil agricole de proximité	180	32	52	32	32	32
Total lot 1		237					
8 semaines après la signature du contrat	Livrables de vulgarisation au profit des agriculteurs	14	2	6	2	2	2
2 mois après la signature du contrat	Liste du matériel nécessaire pour les travaux pratiques de l'école au champ	9		3	2	2	2
2 mois après la signature du contrat	Mise en place de 3 jardins de démonstrations (1 par région)	46	4	12	10	10	10

4 mois après la signature du contrat	Documentation de l'école au champ - Compte rendu de la réunion d'information et d'échange relative à la préparation de la parcelle - Documentation des dispositifs expérimentaux mis en place - Programme de formation - Supports de formation	20	2	6	4	4	4
1 semaine après chaque session de formation	Documentation de déroulement des sessions de formation : • Comptes rendus de chaque session de formation • Journal de l'école au champ pour chaque session • Note d'évaluation sur le déroulement de l'école au champ	47	2	18	9	9	9
7 mois après la signature du contrat	Documentations (photos, vidéos) des essais de terrain, y compris la documentation (programme, liste des participants, etc.) des formations pratiques associées avec la mise en place	37	1	9	9	9	9
10 mois après la signature du contrat	Documentations des journées portes ouvertes (1 par région)	17	3	8	2	2	2
12 mois après la signature du contrat	Documentation du processus de formation de l'école au champ : • Rapport de synthèse et de documentation de l'école au champ • Rapport détaillant les résultats et les recommandations/leçons apprises	18	3	9	2	2	2
En continue	Formations	122	6	32	28	28	28
Total lot 2		330					
Total		567	72	174	107	107	107

La GIZ mandatera le prestataire pour la durée prévue du contrat du 01.10.2022 au 31.01.2024 avec possibilité de prolongement.

La répartition des hommes-jours par expert sera détaillée dans l'offre du soumissionnaire en fonction du concept de mise en œuvre proposée.

L'offre financière devra contenir le budget d'exécution, selon le tableau de calcul de l'offre financière.

NB : Seul les hommes jours consommés par les experts peuvent être facturés pour paiement.

D'autres détails de la mission pourront être définis en concertation entre la GIZ et le prestataire en fonction des besoins et du déroulement du programme.

La GIZ s'engage à payer seule les jours consommés. Le BET doit spécifier le temps réel consommé dans la mise en œuvre de la prestation avec un tableau excel (« time sheet »).

5. Evaluation de la prestation

L'évaluation des dossiers sera traitée de la manière suivante :

- Offre technique : 70%, évaluation sur la base des CVs des 5 experts et selon les qualifications attendues listées dans la partie « 5. Concept du personnel », le dossier administratif et les critères suivants (expliqués dans le chapitre 4) :
 - a) Stratégie : Interprétation des objectifs des TDRs, description et justification de la stratégie du contractant pour la mise en œuvre.
 - b) Coopération : description et interaction des acteurs pertinents, concept de coopération avec les acteurs pertinents.
 - c) Structure de pilotage : approche et procédure de pilotage de la mise en œuvre du contrat, description de la contribution au suivi de l'impact et des défis associés.
 - d) Procédures : Présentation et explication du plan opérationnel (étapes de travail, jalons, processus) et de l'implication des contributions des partenaires.
 - e) Apprentissage et innovation : Contribution du contractant à la gestion des connaissances du partenaire et de la GIZ, description et explication de la promotion des effets de mise à l'échelle.
 - f) Gestion du projet : approche de la coordination avec la GIZ, déploiement du personnel (qui, quand, quelles étapes de travail), concept de backstopping.
- Proposition financière : 30%

Le soumissionnaire doit fournir un aperçu clair de tous les experts à court terme proposés et de leurs qualifications individuelles.

6. Modèle pour le tableau de calcul de votre offre financière

- Nous vous remercions de nous transmettre votre proposition financière sous le format d'un devis en bonne et due forme avec entête, pied de page, cachet et signature et prière de détailler les frais de déplacement qui sont liée au repas, l'hébergement & transport selon les taux journaliers :

Désignations	CU (1)	Nombre de jour (2)	Total HT (1)x (2)
Honoraires journaliers			
Honoraires journaliers	Montant en HT/JH		
Frais de déplacements			
Perdiem Repas 1	351,00 dh		
Perdiem Repas 2 (Jour de l'aller & jour du retour)	234,00 dh		
Perdiem Repas 3 (Aller – retour le même jour)	117,00 dh		
Indemnité kilométrique de transport / km parcouru	2,00dh/km parcouru le cas où il y'a utilisation de véhicule personnel avec obligation de présentation de feuille de route ou carnet de bord		
Hébergement soit choisir le forfait par nuitée sans présentation de facture	400,00dh / nuitée		
Ou choisir un remboursement maximum contre présentation de facture	Jusqu'à 850,00dh / nuitée contre facture d'hôtel maximum 4 étoiles		
TOTAL HT			
TVA EN %			
TOTAL TTC			



Montant	en	toutes	lettres :
.....			
....			

3. Annexes

Fiches descriptive des zones d'action

